

FORMALITES 2025

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



FORMALITÉS POUR ÉTABLIR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 1 L'IUT transmet à l'entreprise le formulaire de renseignement, le devis du coût de formation, le cerfa pré-rempli, le calendrier d'alternance et le programme pédagogique.
- 2 L'entreprise complète et valide le formulaire de renseignement en ligne et renvoie le devis signé à l'IUT.
- 3 L'entreprise établit le contrat de professionnalisation (Cerfa EJ 20)
L'IUT adresse la convention de professionnalisation à l'entreprise.
- 4 L'entreprise signe la convention de professionnalisation et transmet un exemplaire à l'IUT.
- 5 L'entreprise adresse le contrat de professionnalisation à son OPCO, accompagné de la convention de professionnalisation, du programme pédagogique et du calendrier d'alternance au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.
- 6 Dans un délai de 20 jours, l'OPCO contrôle la conformité du contrat et se prononce sur la prise en charge.
En cas de refus, l'OPCO notifie sa décision motivée à l'employeur et au salarié titulaire du contrat.
- 7 L'OPCO dépose le contrat accompagné de sa décision à la DREETS.

Effectuer la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** auprès de l'**Urssaf** ou la **MSA** dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Médecine du travail : Visite médicale d'embauche auprès du médecin du travail.

RÉMUNÉRATIONS DES ALTERNANTS

Le salaire est déterminé en fonction de l'âge de l'alternant et de son niveau de qualification.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable.

SMIC au 01/05/2025 : 1801,80€ brut mensuel	Salaire minimum de base brut		Salaire minimum majoré brut	
	Moins de 21 ans	55% du SMIC	991 €	65% SMIC
21 à 25 ans	70% du SMIC	1 261,26 €	80% SMIC	1 441,44 €
26 ans et plus	100% du SMIC (ou 85% du SMC) = 1 801,80 €			

- Le **salaire minimum de base** s'applique aux titulaires d'un diplôme non professionnel de niveau bac ou inférieur au bac (sont concernés les titulaires d'un baccalauréat général).
- Le **salaire minimum majoré** s'applique aux titulaires d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme à finalité professionnelle de même niveau (sont concernés le baccalauréat technologique, professionnel ainsi que l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur).
- Si l'étudiant atteint 21 ans en cours de contrat, la rémunération est adaptée dès le 1^{er} jour du mois suivant son anniversaire.
- Si l'étudiant atteint 26 ans en cours de contrat, cela n'a pas d'incidence automatique sur la rémunération mais l'employeur et le salarié peuvent convenir ensemble d'une revalorisation salariale, au moment de la signature ou par avenant en cours de contrat.

INFORMATIONS POUR LE CERFA

Dénomination de l'organisme de formation principal : **IUT Lumière Lyon 2**

S'agit-il d'un service de formation interne : **Non**

N° SIRET de l'organisme de formation principal : **196 917 751 000 14**

N° de déclaration d'activité de cet organisme : **8269P001169**

Nombre d'organismes de formation intervenant : **1**

Type qualification visée : **1** (Certification enregistrée au RNCP)

Diplôme ou titre visé : **29** pour les BUT ou **23** pour les licences professionnelles ou **11** pour le Master

Intitulé	Code RNCP	Spécialité de formation	Dates de formation	Volume horaire
BUT GEA parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GC2F)	35 375	314	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 244 heures
BUT GEA parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)	35 377	310	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 242 heures
BUT GEA parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	35 376	315	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 242 heures
BUT HSE	35 406	344	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 276 heures
BUT MLT parcours Mobilité et Supply Chain connectées (MSCC)	35 390	311	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 197 heures
BUT MLT parcours Mobilité et Supply Chain durables (MSCD)	35 391	311	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 193 heures
BUT QLIO parcours Management de la transformation digitale (MTD)	35 353	200	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 190 heures
BUT QLIO parcours Organisation et Supply Chain (OSC)	35 351	200	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 190heures
BUT QLIO parcours Qualité et management intégré (QMI)	35 352	200	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 190 heures
BUT SD parcours Exploration et modélisation statistique (EMS)	35 401	114	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 143 heures
BUT SD parcours Visualisation, conception d'outils décisionnels (VCOD)	35 402	326	Du 08/09/2025 au 07/09/2027	1 143 heures
LP LG	29 988	310	Du 15/09/2025 au 11/09/2026	450 heures
MASTER ENERGIE	38 689	227	Du 29/09/2025 au 03/09/2027	870 heures

⚠ Les informations sont données à titre indicatif. Contactez votre OPCO pour valider la conformité du contrat de professionnalisation (rémunération, convention collective...).

CONTACT

Pôle Communication et Relations Entreprises

Marie Mélé

04 78 77 24 07

marie.mele@univ-lyon2.fr

